

Traitement de la pétition intitulée

« Stop à l'insécurité dans nos chemins - Pétition pour un renforcement de la sécurité des chemins du Curé-Desclouds, du Bois-des-Arts et de l'avenue des Verchères »

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 40 du règlement du conseil municipal du 20 mai 2021,
- Attendu que depuis de nombreuses années et de plus en plus fréquemment, les habitants des chemins Curé-Desclouds, Bois-des-Arts et de l'avenue des Verchères subissent des agressions, des cambriolages, home jacking, dégradations de véhicules, vols dans les boîtes aux lettres etc... ceci de jour comme de nuit,

Sur proposition des pétitionnaires des chemins Curé-Desclouds, Bois-des-Arts et de l'avenue des Verchères,

Le Conseil municipal,

demande

Par.....voix pour, ...contre

Aux autorités de la commune de Thônex :

1. De peser de tout leur poids auprès des instances cantonales pour que la présence des patrouilles de gendarmerie soit intensifiée.
2. D'aménager sur la voie publique de la vidéo protection (caméras) et d'intervenir auprès des acteurs privés du secteur (régies) pour qu'ils en fassent de même.
3. Que les rives du Foron quotidiennement franchies par des voyous dans l'unique but de commettre des délits à Genève soient l'objet d'une surveillance accrue.